

Compte rendu de la COMMISSION EXTRA MUNICIPALE de SÉCURITÉ du 30/03/2015

Étaient présents :

Jacques BARNAUD, Jean-Paul BENI AICHE, Jean-Michel CASTAGNÉ, Éric CHARRE, Florian jeunot, Gilbert MAISONNEUVE, Jacques MAQUART, Jean-Marie MONIER, Michel RIVOIRE, Thierry ROCHAT, Jean-Claude SARLES, René VIOUGEAS, Robert BONBRUN.

Excusés : Florence BOUVET, Maurice GELINOTTE.

- Points sur les actions autour des groupes scolaires :

* **Présences « veille sécurité »**, le 25 février pour Jean-Louis BOUVIER et le 4 mars pour André BLANC. Occasion choisie pour remettre de la main à la main aux parents d'élèves une fiche rappelant les règles de sécurité élémentaires à respecter dans l'environnement immédiat des écoles.

La proposition faite par Thierry ROCHAT, arrivée après la mise « sous presse » des documents, n'a pas pu être prise en compte, à savoir l'invitation faite aux parents de se stationner en marche arrière dans les épis, pour améliorer la visibilité au démarrage. Nous gardons cet item en mémoire.

* *Réunion préparatoire « Pédibus »*. La soirée d'information aura lieu le mardi 7 avril, 20 heures à l'espace liberté.

Il est rappelé que si la commission sécurité a toujours apporté son concours actif (mise en œuvre préparatoire et sécurisation des trajets), elle n'entend pas, cependant, prendre le pas sur l'engagement et la responsabilité première des parents dans cette initiative, y compris en ce qui concerne la période retenue pour l'effort de relance du « Pédibus ».

- Aménagement de l'intersection rue du Rhône/chemin des rats :

A la demande de notre commission la priorité a été inversée et la balise de priorité positionnée côté chemin du rat... un tracé au sol y délimite également les voies.

- Points d'avancée des aménagements projetés rue du Vivarais : « Jean qui rit , jean qui pleure » !

* Une rencontre courant mars, en mairie, réunissant Dominique QUET , Jacques GUITER (président de l'association syndicale de la rue du Vercors), deux représentants de la commission extra municipale de sécurité...laissait espérer une adhésion significative aux aménagements proposés par la municipalité la commission sécurité associée et attendus par les riverains en matière de sécurité.

* L'exigence exprimée de rétrocession à la commune de l'ensemble de la rue du Vercors (voie privée) en contrepartie de la cession gratuite des 65 m2 (espaces limitrophes aux propriétés concernées), déstabilise le rapport d'engagements respectifs envisagés. Une rencontre est requise auprès du maire par les riverains et les membres de l'association syndicale, débats qui extrapolent et diffèrent les questions liées à la sécurité proprement dite.

-Points d'avancée rue du Rhône/Surel :

* L'acquisition en cours d'une partie de terrain attenant à la route (point d'affaissement et de rétention d'eaux pluviales), rue du Rhône permettra l'aménagement d'un puits perdu et la résorption des zones

inondées.

* L'aménagement d'un passage prioritaire (avec rétrécissement de la voie) sensiblement à ce même niveau, associé à une limitation de vitesse à 30 km/h, devrait contenir la vitesse dans l'espace des résidences et lotissements voisins, foyer de Surel compris.

* L'arrêt des bus à la sortie immédiate du foyer est aux normes d'accessibilité ; celui en vis à vis est prévu également en différé ; un passage piétons tracé en conséquence. La modification de l'éclairage au carrefour Rhône/lotissement des Vergers sera demandée à la communauté d'agglomération, très prochainement en charge de cette délégation.

- Rue de fleurs :

Une cohabitation difficile et génératrice d'insécurité entre véhicules, piétons, enfants (notamment) occupant l'espace extérieur comme aire de jeux... C'est ce que nous a signalé comme problème, l'une des résidentes de la rue des fleurs.

* Il est suggéré que cet espace soit instauré en « **zone de rencontres** » à titre expérimental (avec information conjointe des résidents locaux sur le sens et la nature de cette disposition). Certaines réserves de précaution sont exprimées : réglementation qui risque de renforcer l'appropriation des lieux par les enfants sans augmenter ni leur vigilance ni celle de leurs parents... Assistanat ou renforcement d'un appel à la vigilance collective...Les avis sont partagés. Le coût induit par cet aménagement est modéré.

- Rue de la plaine :

A la demande de riverains (personnes handicapées, à mobilité réduite...), relayé par Maurice GÉLINOTTE, membre de notre commission, l'éventualité d'un aménagement du carrefour rue de la Plaine/rue Mistral a fait l'objet d'une évaluation et observations spécifiques.

Cette rue devenue voie de desserte pour les véhicules venant du « Rovaltain » est en sens unique. Elle est par contre accessible dans l'autre sens, sur 150m., jusqu'à une barrière d'accès à la voie ferrée, destinée à la maintenance, et permet aussi aux riverains immédiats un accès à leurs résidences.

A partir des observations réalisées ponctuellement par les services de police municipale et celles, sous forme de décomptes du trafic à une heure présumée de fréquentation (cf tableau annexé) assurés récemment par la commission, **aucun élément objectif n'engage à apporter de modifications à l'existant.**

* Le trafic venant du « Rovaltain » par ce sens unique est fluide, modéré ; sans excès particuliers de vitesse ; le virage sur la droite est négocié avec maîtrise, sans débordement sur la voie de gauche ; la visibilité générale est bonne, assez largement ouverte. Le trafic dominant reste celui de l'itinéraire traditionnel initial par la rue de l'industrie.

* Le principe de fermer cette rue à toute circulation, dessertes locales exceptées, est rejeté : Après une phase d'adaptation, l'engagement de véhicules en sens unique n'est plus un phénomène couramment observable.

* Un panneau « sens interdit sauf riverains » ne constituerait pas une injonction plus impérative à d'éventuels contrevenants.

* Le carrefour voisin au niveau de la rue des grandes terres a récemment été réaménagé.

- Le PLOVIER :

Jean-Michel CASTAGNÉ par le biais de photos, nous retrace l'itinéraire pratiqué par les piétons (potentiellement des personnes handicapées) à partir des arrêts de bus installés au niveau du rond point de la zone de LAYE, jusqu'à l'entrée du Plovier (chemin du Plovier).

* Les arrêts de bus sont aux normes fixés par la réglementation.

* Le cheminement dédié aux piétons est large (1,80m, généralement) ; un trottoir est aménagé sous le pont de la LACRA ; les abaissements de trottoirs avec bandes podotactiles ont été aménagés réglementairement au niveau de la Z.A. du pas du Buis ; L'accès au portail principal du Plovier est matérialisé par un passage piétons ; la vitesse est réduite à 50 km/h aux approches du carrefour Plovier/Thodore, lui-même encadré par des STOPS.

* Le décompte de passages pratiqué fin Janvier 2015, peu différent des résultats antécédents, fait apparaître un transit piétonnier faible (cf tableau annexé), un trafic modéré et une prise en charge majoritaire des personnes handicapées par des minibus (25 au cours de l'heure matinale d'observations).

En conclusion : un « relookage » des tracés et des pictogrammes sur le transit piétons serait de bonne augure. Le ramassage des déchets (conditionnements « Mac Do » et autres) encombrant les talus mériterait d'être assuré (par les entreprises locales?) et le panneau indicatif de passage prioritaire abandonné chemin de Thodore pourrait être récupéré par la commune de Valence .

Information générale : À la demande de l'association « Accueil et loisirs » une information sur la sécurité routière sera organisée le vendredi 24 avril, en salle de fête de St MARCEL, de 14 heures à 17 heures. L'entrée est ouverte à tous.